



## Règlement intérieur

*Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.*

### **Durée de location**

- ❖ Ce logement vous est loué pour une période non renouvelable, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### **Arrivée et départ**

- ❖ Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 17h.
- ❖ Les heures de départ sont prévues le matin avant 10h.
- ❖ A votre arrivée vous seront remis, les clefs, le règlement intérieur, le règlement avec les conditions pour l'utilisation de la piscine, un inventaire.
- ❖ Un état des lieux serait fait en début et fin de séjour.

**Rappel !!! Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite.**

### **Matériel fourni**

- ❖ Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes et oreillers conforme à l'inventaire. Vous devez obligatoirement laisser les draps housses pour envelopper les matelas, de taies d'oreillers et housses de couettes.
- ❖ Les draps et autre linge de maison (serviette de toilette) sont fournis. Chaque matelas et oreillers sont équipés d'alèses qui devront être propres et maintenues lors du départ.
- ❖ Les lits seront fait à votre arrivée.
- ❖ Veuillez prévoir les sacs poubelles, éponges, filtres à café...

**Rappel !!! avant votre départ les parures de lits devront être pliées et déposées au pied de chaque lit, les serviettes de toilette seront pliées dans les salles de douches respectives.**

### **Utilisation des lieux**

- ❖ Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.
- ❖ La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.
- ❖ Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique.

- ❖ Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

#### **Utilisation de la connexion Internet**

- ❖ le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

#### **Utilisation de la piscine**

- ❖ La piscine est soumise à l'acceptation du règlement spécifique de la piscine (voir règlement).

#### **Consignes de sécurité et de bienséance**

- ❖ Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- ❖ Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 7h du matin.
- ❖ Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
- ❖ En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police, 112 pour les portables).
- ❖ Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le parc avec sa piscine peut présenter des dangers de noyade, ne laissez pas les enfants s'y promener seuls sans être accompagnés par leurs parents ou par un adulte responsable.
- ❖ Les locataires s'engagent à veiller à fermer les fenêtres, en cas de risques de pluies (et notamment d'orage) Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence. Toute dégradation du fait de pluies à l'intérieur des pièces (notamment des parquets) sera imputable au locataire.
- ❖ Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative dite « VILLEGIAURE assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels que incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire doit être impérativement jointe au contrat de location

**Rappel !!! Le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie du domaine. Nous vous remercions de votre compréhension**

#### **Forfait Nettoyage**

- ❖ Un forfait Nettoyage peut s'appliquer en fin de séjour, si le client n'a pas choisi d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux ou si un état des lieux après le départ du client indique que le nettoyage a été insuffisant.
- ❖ Dans ce cas, le forfait Nettoyage (dont le montant est indiqué dans le contrat) comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre en assurant le rangement des meubles, des objets et vaisselle sans oublier de vider les poubelles.

**Rappel !!! le logement doit être rendu impeccable...**

- \* Les sanitaires : wc, douche et vaques "siphons"
  - \* l'électroménager (frigo, LV, LL cafetière, micro-ondes...)
  - \* les meubles (chaises, canapés, tables...)
  - \* la vaisselle (couvert, assiettes, verres, plats) ....
- doivent être nettoyés et rangés**
- \* les sols doivent être aspirés et nettoyés.

IL EN EST DE MEME EN CE QUI CONCERNE LE MATERIEL EXTERIEUR (tables, chaises, parasols, barbecue, transat, salon extérieur...)

**Ordures ménagères**

- ❖ Des poubelles et containers sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : une poubelle verte pour les déchets ménagers sur place au gîte. Pour les déchets ménagers qui vont dans la poubelle jaune (les emballages en carton, plastique et métal) ainsi que le verre des containers sont à votre disposition un peu plus haut sur la droite en sortant du gîte (près du foyer rural).

**Rappel !!! Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres (sauf si vous avez souscrit le forfait Nettoyage "seulement vidées").**

**Accueil des animaux (non autorisé sauf accord propriétaire)**

- ❖ Seul le contrat de location précise si le locataire a l'autorisation de séjourner avec son animal domestique. Le cas échéant, le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement avec le ramassage des excréments.
- ❖ Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur maître. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de sa caution.

**Barbecue**

- ❖ Vous pouvez utiliser du charbon dans le barbecue, mais ce dernier devra être débarrassé de ses cendres et la grille nettoyée.

**L'entretien**

- ❖ Selon le séjour (long ou court), nous serons amenés à intervenir pendant votre séjour pour la tonte, l'arrosage des fleurs, l'entretien de la piscine. Nous veillerons à respecter votre intimité.

**En cas de problème**

- ❖ En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.
- ❖ En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

## MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION ET ..... BON SEJOUR

Je soussigné M, Mme, Mlle ..... désigné(e)  
locataire, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du gîte et les accepte.

Date et signature  
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »